

Indemnités modulables en REP+ : des critères édifiants !

La circulaire concernant la part modulable de l'indemnité REP + est parue (600 à 1000 euros annuels net de plus avec la même part modulable pour tous les personnels d'une même école ou d'un même établissement). La hiérarchie aura donc à « évaluer » chaque année les écoles et les établissements en REP+. Que sera-t-il évalué ? La capacité des personnels à transmettre les savoirs et les connaissances ? L'instruction et les apprentissages n'apparaissent à aucun moment dans la grille d'évaluation (mais est-ce que le ministre s'en soucie ?). Les critères d'évaluation sont édifiants :

Objectifs	Leviers	Avis FO
1. Amélioration de la qualité du climat scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics et plans d'action- Formalisation de règles de vie pour le vivre-ensemble - Prévention et traitement des discriminations et du harcèlement - Prévention et traitement de la violence - Initiatives prises pour réagir aux violences et incivilités, manquements à la discipline et au respect de l'autorité - Suivi de l'absentéisme et actions déployées - Prévention du décrochage et actions déployées 	<p>Alors que le ministre refuse de créer les postes nécessaires et poursuit les fermetures (-1800 postes dans le 2nd degré), les personnels sont sommés de trouver eux-mêmes les solutions.</p> <p>Les personnels qui revendiqueront les moyens pour faire face, qui feront valoir l'obligation de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des personnels(registre RSST, protection fonctionnelle...) seront-ils les mieux évalués ?</p>
2. Déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliances éducatives et de soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé des élèves et continuité pédagogique - Organisation de réunions régulières et rencontres individuelles afin de permettre aux familles d'échanger avec les professeurs - Instauration de liens, de collaborations et de projets avec les associations péri-éducatives et les collectivités territoriales - Construction de coopérations en lien avec la politique de la ville, les institutions au niveau local, départemental et académique 	<p>De même, les collègues qui se mobilisent pour que les remplacements soient assurés...toucheront-ils la prime la plus élevée ? Sachant que le ministre organise, au nom de la « continuité pédagogique », le e-learning avec des cours en vidéo surveillés par des AED (ou les nouveaux AED recrutés en préprofessionnalisation.)</p> <p>Ces critères visent clairement à exploser les obligations réglementaires de service et le temps de travail, ainsi qu'à renforcer la logique territoriale et la déréglementation.</p>
3. Mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation du réseau d'éducation prioritaire/de l'école/du collège - Animation et/ou participation aux conseils de cycle 3 et conseils école-collège - Organisation de rencontres inter-degré 	<p>Là-aussi, il s'agit de multiplier les formations locales (y compris hors temps de service ou pendant les vacances) et les réunions diverses, ce qui vise à « dépasser » le cadre réglementaire et les obligations de service.</p>

.../...

Cette mesure s'inscrit pleinement dans le « Grenelle » de Blanquer : pilotage par l'évaluation, « management de proximité » avec ses nouvelles fonctions (directeur supérieur hiérarchique, enseignants-inspecteurs en service partagé, RH de proximité...), le renforcement de « l'accompagnement PPCR » qui pourrait notamment concerner les moins bien évalués en REP+ ...

La FNEC FP-FO s'oppose au principe des parts variables, processus d'individualisation des carrières contre les garanties collectives, et demande l'augmentation de l'indemnité à part égale, en commençant par pallier aux injustices actuelles concernant les personnels exclus (AESH, AED, assistants sociaux, CPC...). Elle appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour faire obstacle aux attaques statutaires du « Grenelle » et pour la satisfaction de toutes nos revendications.

Montreuil le 8 juillet 2021